

**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse  
**Herausgeber:** Chambre de commerce suisse en France  
**Band:** 61 (1981)  
**Heft:** 4

**Rubrik:** Coup d'œil sur l'économie franco-suisse

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 19.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Coup d'œil sur l'économie franco-suisse

Les changements politiques et les réformes de structure économiques en France auraient engendré, selon des informations nombreuses mais inofficielles et fragmentaires, une **évasion de capitaux** préjudiciable à l'économie nationale. Parmi les destinations les plus fréquemment choisies, la Suisse tiendrait une place privilégiée. Aussi, à la demande d'organisations syndicales, les contrôles douaniers et les moyens mis en œuvre à cet effet ont été renforcés dans le courant de l'automne. Il convient d'indiquer à ce sujet que l'exportation de capitaux n'est pas interdite par la loi française. Celle-ci soumet toutefois à autorisation préalable par la Banque de France certains transferts, d'autres, énumérés par l'arrêté du 9 août 1973, étant réputés « autorisés à titre général ». Parmi ces derniers, outre les paiements de marchandises et de services, figurent les primes d'assurance, les traitements dus à des non-résidents, les économies sur salaires de salariés non-français, les redevances, les transferts d'avoirs de résidents qui acquièrent la qualité de non-résidents ; sont également « autorisés à titre général », mais dans la limite de montants fixés par circulaires, les donations, secours, acquisitions d'immeubles, allocations d'étude et allocations d'installation à l'étranger, (et notre énumération est incomplète). Ces exemples montrent que les frontières restent entr'ouvertes ce qui permet des transferts dans les limites de la légalité. Faisant suite à une proposition communiste demandant l'instauration d'une commission d'enquête sur l'évasion des capitaux, la commission des finances de l'Assemblée nationale a décidé – début décembre – de constituer une « mission d'information » sur les moyens de lutter contre la fuite des

capitaux. Elle est formée de quatre socialistes, un communiste, un UDF et un RPR. Bien des incidents dans les relations franco-suisses seraient sans doute évités si, grâce à cette mission d'information, le public pouvait disposer d'une sorte de « guide pratique » pour les opérations financières internationales. La réglementation en vigueur est en effet d'une complexité d'autant plus déroutante qu'à sa base la loi du 28 décembre 1968 proclame à son article premier : « Les relations financières entre la France et l'étranger sont libres. » Un tel guide rendrait peut-être de meilleurs services au public et à la clientèle bancaire que l'incrimination de plus en plus fréquente et arbitraire des « banquiers suisses » qui seraient à l'origine d'un trafic frauduleux.

septembre 1980. C'est le secteur des machines textiles qui est le plus fortement atteint par le rétrécissement des carnets de commande. Par ailleurs, on s'attend à un tassement de l'activité du bâtiment. Au total, le Produit intérieur brut en termes réels pourrait s'abaisser de 0,5 % de son niveau de 1981 (probablement + 1,25 %), sans toutefois que l'emploi subisse un affaiblissement marqué et sans qu'apparaisse un chômage significatif.



Répondant récemment à diverses questions d'un journaliste de l'Agence économique et financière, M. Mast, Directeur principal du Crédit suisse, a notamment déclaré : « **La lutte contre l'inflation** sera assurément, ces prochaines années, un des points essentiels de la politique économique de la plupart des pays. Car c'est dans les États où le taux d'inflation est bas, comme l'Allemagne, le Japon ou la Suisse, que les plus grands succès ont été remportés sur le plan de l'emploi. Par ailleurs, les expériences faites dans de nombreux autres pays, par exemple en Grande Bretagne, en Italie ou en Amérique, ont montré qu'une inflation rapide n'accroissait pas l'emploi mais aboutissait à l'impasse de la stagflation. – En Occident, seuls quelques rares hommes politiques et théoriciens croient encore sérieusement pouvoir combattre le chômage par la création de monnaie et par des commandes de l'État. Ils viennent souvent de milieux qui, en dépit de toutes les leçons de l'expérience, n'ont pas su se détacher de conceptions assurément justes autrefois, mais dépassées aujourd'hui. tant Keynes que Marx, si on les lit attentivement, se montrent à cet égard plus souples et plus mobiles. »

## LABORATOIRES ROBAPHARM

380-65-96

2, SQUARE VILLARET DE JOYEUSE  
75017 PARIS